



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Budget 2017 de la Municipalité de Sainte-Martine : Variation moyenne de la taxation de 0 % pour le secteur résidentiel se traduisant notamment par une diminution du compte de taxes pour plusieurs contribuables

Sainte-Martine, le 21 décembre 2016 – Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2016, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le budget 2017 ainsi que son premier programme triennal d'immobilisation 2017-2019. Dans le contexte du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation reflétant une hausse moyenne de la valeur des immeubles de 10,97 %, soit une variation de la croissance de 5,92 % à 40,51 %, selon la catégorie des immeubles concernés, le conseil a pris les mesures nécessaires afin d'en diminuer l'impact sur la taxation. Ainsi, les taux de taxation 2017 ont été réduits (entre 5,3 % et 5,8 % selon les catégories d'immeuble) et l'ensemble des tarifs relatifs aux différents services municipaux a été gelé, sauf celui relatif à l'eau potable pour les immeubles de la catégorie résidentielle qui a été modifié à la baisse, passant de 210 \$ à 200 \$.

En clair, le budget 2017 représentera une hausse moyenne entre 0 % et 0,15 % pour le secteur résidentiel. Pour plusieurs, le résultat se traduira même par une baisse importante des taxes à payer. Le secteur résidentiel représente 86 % des unités de taxation. « *Grâce à nos efforts pour atténuer l'impact du nouveau rôle, l'augmentation moyenne de la taxation a été maintenue la plus basse possible, frôlant notamment le 0 % pour les immeubles résidentiels. Plusieurs citoyens verront même leur charge fiscale diminuée en 2017* » souligne madame Maude Laberge, mairesse de la municipalité.

L'impact des nouveaux taux de taxation conjugué à l'augmentation de la valeur des immeubles se traduit donc comme suit :

	% de variation	% réel
Non résidentiel sans services	2.11 %	
Non résidentiel avec services	2.23 %	
6 logements sans services	2.13 %	
6 logements avec services	2.52 %	
Résidentiel sans services	-0.23 %	
Résidentiel avec services	0.15 %	
Agricole	32.30 %	9.11 % ¹

¹ Le % réel correspond à la taxation excluant la subvention du MAPAQ



L'augmentation en flèche de la valeur des terres agricoles inquiète le conseil municipal de Sainte-Martine. En 3 ans, la valeur des terres a augmenté de 40,51 %. Le gouvernement provincial a confirmé son aide financière pour les 2 prochaines années dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles, mais le conseil municipal espère qu'il sera amélioré dans un avenir rapproché, c'est pourquoi une résolution d'appui aux agriculteurs a aussi été adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre. À court terme, le conseil municipal a réussi, en resserrant les dépenses et en diminuant de 5,8 % le taux de taxation pour la catégorie d'immeubles agricoles, à limiter la hausse de taxes à ce chapitre. En tenant compte du crédit de taxes foncières du gouvernement, l'augmentation réelle moyenne est donc estimée à 9,11 % pour ces unités de taxation, ce qui est en soi une bonne nouvelle compte tenu de l'augmentation de la valeur des immeubles concernés.

Finalement, la Municipalité a déposé encore une fois cette année un budget équilibré, présentant des revenus et dépenses de 6 029 753 \$, pour une hausse de 3,94 %. À retenir de cet exercice budgétaire :

- Deuxième année consécutive d'équilibre budgétaire;
- Maintien de la santé financière de la Municipalité;
- Augmentation générale de la valeur des immeubles de près de 11 %;
- Faible augmentation de la taxation des différentes catégories d'immeubles malgré l'augmentation substantielle de leur valeur moyenne au nouveau rôle (2 % pour le non résidentiel et les 6 logements et plus, 0 % pour le résidentiel et 9 % au réel pour l'agricole);
- Dernière année d'ajustements importants au niveau de la masse salariale dans le contexte de la réorganisation administrative;
- Diminution du tarif relatif à l'eau potable pour le résidentiel;
- Gel des autres tarifs.